

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/06/21-22-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juin 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant le courrier adressé par le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) d'Aix-Marseille au Président de l'Université, sollicitant pour nécessité absolue de service, l'autorisation de loger un agent d'entretien et de gardiennage sur le site de l'IAE de Puyricard, dans le cadre d'un recrutement par mobilité interne ;

DECIDE :

OBJET : Demande de logement par nécessité absolue de service

Le Conseil d'administration approuve la demande de logement pour nécessité absolue de service, au bénéfice de l'agent d'entretien et de gardiennage sur le site de l'IAE de Puyricard.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 21 juin 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

